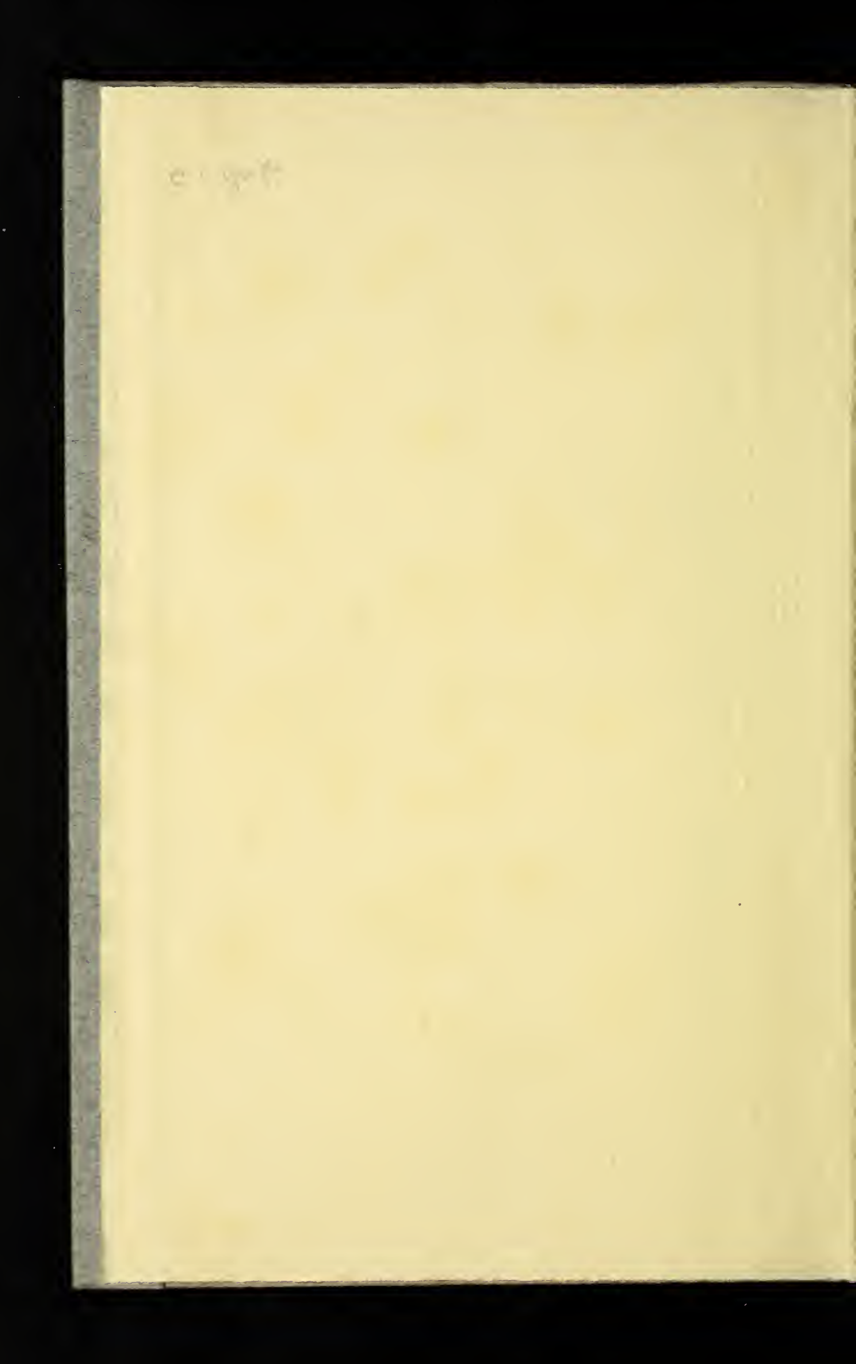


B

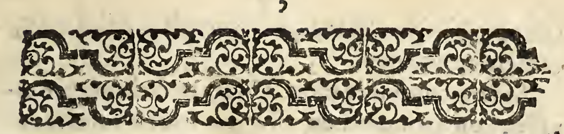
DISCOVRS FAIT A LA ROY-NE MERE DV ROY,

PAR VN SIEN FIDELLE ſubiet pour le bien de la Paix de ce Royaume auāt qu'elle partiſt pour aller la traicter auec le Roy de Nauarre.

1586



M. D. LXXXVI.



DISCOVRS FAIT A LA ROYNE MERE DV ROY, par vn sien fidelle suiect pour le bien de la Paix de ce Royaume auant qu'elle partist pour aller la traicter auec le Roy de Nauarre.

IL est certain que tes guerres ciuiles procedent de l'ire de Dieu, sur ce Royaume, pour l'impieté, l'iniustice, & la dissolution qui y regnent: y estans si effrenez en toutes choses, qu'au lieu de correction, tout y va de mal en pis: Cause que Dieu par son iuste iugement le visite d'vne telle persecution.

Il est impossible par la guerre ciuille, qui n'a autres progrez en soy que tous blasphemes, paillardises, violence du droit des gens, de femmes, filles, massacres, meurtres, larcins, sacrileges, assasinats, inuasions, pilleries, & autres cruauté, (comme de toutes parts on l'experimente depuis vingt cinq ans en çà) de paruenir à la restauration, reformation, & manutention de l'Eglise, & pure religion Chrestienne & Catholique, ny de guerir les con-

ſciences bleſſée d'erreur, ſans y appliquer les medicamens neceſſaires.

Si l'on conſidere bien la Nature de la guerre ciuille, l'on trouuera en effet, par toutes ſes circonſtances, qu'elle eſt mere & nourrice de tout mal, & que d'icelle ne peut aduenir bien quelconque au publicq, ny au particulier. Car encore qu'elle releue aucuns en quelque faculté. Ce ne peut eſtre qu'aux deſpens & ruine d'autruy, & puis tous biẽs acquis de ceſte façon ſ'en vont communément en fumée. Les Hiſtoires anciennes & moderues font aſſez cognoiſtre ce que on en doit croire & qu'en fin toute guerre ciuille renuerſe ce qu'elle embraſſe, s'elle n'eſt preuenue & oppoſée par quelques doulces & pacifiques loix, ſelon l'occurrence & neceſſité du temps. Ainſi la paix eſt celle que par raiſons diuines humaines & naturelles l'on doit cherir & heureuſement rechercher, comme mere & nourrice de tous biens ſpirituels & temporels. Et de laquelle ſeule l'on ſe peut aider a reformer vn débordemẽt populaire & remettre les tumultueux en leur ordre.

Que toutes les Prouinces villes, cités, & communautés & tous les ſubiects de ceſte couronne de quelque qualité qu'ils ſoyent (ſans ſ'arreſter aux ſeditieuſes predications d'aucuns predicans de l'vne & de l'autre Religion qui n'ont contre tout deuoir que le feu & le glaiue en la bouche) ſe refigurent ſur le ſubiect tout ce qui ſe doit refigurer & imaginer: Singulieremẽt ce qu'ils pourront deuenir, ſi par ceſte maudite guerre le Roy tumbe en

ruine,ſon Royaume en diuiſion diſſipation & en proye. Comme bien apparemment il en eſt à la vieille,au moyen de ces nouuelles emotions,où le fait d'eſtat eſt meſlé auec celuy de la Religion. Et apres y auoir bien conſideré & penſé ils cognoiſtront, ſans doute leur totalle perte & ſubuerſion eſtre iointe à celle de ſa maieſté,& que ſans ſon authorité & puiſſance Royalle,chef de ceſte grande Monarchie de laquelle ils ne ſont que membres. Nul d'eux ne ſçauroit non ſeulement ſe maintenir, mais auſſi dire proprietaire de la moindre choſe du monde,ny aſſeuré en ſa propre maiſon. Car le chef eſtant malade,les membres ſ'en ſentent & demeurẽt ſans force ny vigueur. Et comme ces mots tien ou mien ſont en campagne,il faut finablemẽt que le fort rauiſſe au foible ce qu'il a,ce que ayant fait,il ſ'aſſeure tiranniquement de ſon rauiſſement & butin : moyennant quelque participation à ſes adherans. Et puis compoſe & eſtablit ſon naturel eſtat, ſoubs telles quelles nouuelles loix que bon luy ſemble,ſans autre cõſideration,que de la commodité,& du temps que engendre les loix. De la conſequemment pourront diſiuger la merueilleuſe & grande difference qu'il y a entre la douce & bien reiglée domination d'vn grand & treſ-chreſtien Monarque,tel que Dieu & la Nature le nous ont donné,ſoubs tant de belles loix & reigles,des long temps approuuées & receues en vſage,à la manutention du droit,& de toutes les familles de ſon obeiſſance,& celles de diuers tirans ou d'vſurpateurs d'eſtat, que en telle ſaiſon qui ſe voit, ſe

pourroyent eſleuer en ce Royaume, pour la diſſipation & diuiſion d'iceluy, à l'exemple meſme de ce qu'on a fait en Italie par la diuiſion & diſſipation de l'Empire, au temps des guerres ciuilles des Guelphes & Sibelins, ou les Princes vſurpateurs de Prouinces imperialles, viuent par le combat de leurs propres conſciences. En tant de ſoupçon & deffiance de leurs propres ſubiets, que toutes leurs actions en demeurent farcies de tragedies, cruautez & tyrannies, ſans obſeruation de Foy ny de Loy, que tout autant que leur vtilité & aſſeurance le requierent.

Y a il prelat Eccleſiaſtique, Gentilhomme, Magiſtrat, bourgeois, marchant, ny autre de quelque qualité qu'il ſoit ayant quelque faculté en ce Royaume, qui ne doibue trembler, de peur de perdre non ſeulement ſes biens & facultez, mais auſſi ſa propre vie: voyant l'auctorité royalle ſe debiliter par la corruption des loix diuines & humaines, la couronne ſe diuiſer ou diſſiper, & conſequemment la iuſtice ceſſer. Auecques deſptauée & inſatiable licence à tous deſſeings entrepriſes exploits & cruautez, par le moyen de ceſte guerre. Quelque pretexte qu'on puiſſe auoir en la pourſuitte d'icelle, eſt-ce en effet aucune choſe qu'inuaſion d'eſtat, & du bien d'autruy? Ainſi que par trop le teſmoignent les iournalieres ruines d'infinies illuſtres familles & aucunes reduites à l'aumoſne & la pluſpart ſoubs le iouc de la peſte & famine en tous les quantons de ce Royaume. Ne voit on pas vſurper les villes, Chaſteaux & Forterefſes de ſa Maieſté

ſans reſpect ny crainte? A plus forte raiſon ſe doit croire que telles entrepriſes ſeront quadruples ſur les particuliers,& qu'où le droit de Nature & du Magiſtrat eſt vne fois violé,la cõſequence diſpenſe toute aucune violence ſur violence,& action du fort ſur le foible par le droit des armes.

Que pourront faire ceux qui ont des biens & facultez eſpandus en diuerſes Prouinces de ce Royaume,s'elles viennent en diuiſion de la couronne,& ſubſtraction de l'obeiſſance & des loix d'icelle,ſinon gemir leur malheur & leur perte,& les aucuns en bon nombre la faueur qu'ils auront apportée en telle diuiſion. Car indubitablement ceux qui vſurperont les Prouinces, ſi ceſte malediction de guerre nous acheue de conduire iuſques la, ne faudront de s'emparer de tout ce qui appartiendra à ceux qui ſeront en aucunes Prouinces leurs contraires:ſoit pour ſe l'approprier en domaine,ou pour en faire recompenſe à ceux qui les ſecourront & aſſiſteront, de maniere que tels qui penſent auoir dix,vingt,trente mille eſcus de rente bien aſſeurées ſoubs la Monarchie & les loix de la couronne , tant qu'elle ſera en ſon entier,ſe trouueront deſpouillez auant que de ſe coucher, & reduicts à quelque peu de reſte qu'ils pourront auoir ſoubs la puiſſauce de celuy où ils feront leur reſidence,ſans eſperance de recompenſe ou de repreſaille. Car ceſtuy là comme vſurpateur,penſera premierement à luy,& a ſes ſeruiteurs & fauoris plus qu'à nuls autres. Ainſi tous bons ſuiects de ceſte couronne preferans la manutention d'icelle

en ſon entier,& leur conſeruation en leurs facultez ſoubs nos anciennes loix & conſtitutions,doiuent diligemment ſ'oppoſer à toutes ces diuiſions & vſurpations,& aſſiſter ſa Maieſté de tous moyés poſſibles pour rabattre & aneantir tous deſſeings & monopolles tendans a ſi pernicieux effects,s'aſſeurans quoy que dient les predicans,que c'eſt à l'eſtat que à ce coup ou ſ'attaque,& non à la Religion qui ne ſert que de voille & pretexte pour entrer à l'autre effet.

Et puis ſi ceſte malheureuſe guerre va en auant, combien y aura il de ſeruiteurs & ſeruantes,qui par auarice & contre tout deuoir, ſe lairront aller & pratiquer à tenir la main de coupper la gorge à leur maiſtre,piller & ſaccager leurs maiſons & cheuances,violler leurs femmes & filles,comme deſia en diuers lieux, ceſte meſchanceté à tel progrés & pratique,que pluſieurs en ſont morts & exillez de leurs biens & en ont diuorce auec leurs familles.

Que ces predicans ſeditieux de part & d'autre, refrenent ſur ces conſiderations,& auec la raiſon, leurs ſeditieuſes predications,& qu'au contraire prechans ſincerement,& ſans paſſion deſordonnée confeſſent auecques la verité, qu'on ne peut auoir ny eſperer aucune bonne erudition ny doctrine interieurement exterieurement ny en effet d'vne guerre ciuille: & qu'oncques la parolle de Dieu ne fut plantée ny ſouſtenue à coups d'eſpée. Mais par la pure explication & adminiſtration d'icelle,en paix & iuſtice,qui ſont les ſeules coulõnes de la pieté des Monarchies & de tous bons ordres.

Depuis

Depuis si long temps que ce Royaume est affligé de ces calamitez de guerre ciuille, quoy qu'on ait fait par les armes, a il esté aduancé aucune chose que ruine sur ruine? Tant par le saccagement des villes & campagnes, que par la perte de pl⁹ de huit cens mil hommes de part & d'autre, de coups de main, & au hazard mesmes de la personne du Roy, en batailles rangées. Cela bien consideré auec les doubles forces que on auoit au temps que sa Maiesté, & ses suiects estoyent encores plains de cheuance & commoditez, au regard de celles qui restent, l'on trouuera (parlant humainement) qu'il ny a raison ny apparence, de se persuader que on puisse maintenant plus auancer qu'alors. Quand il ne seroit question que d'extirper ceux de la pretendue Religion, cõme l'on propose le vouloir faire. Car ils sont mieux cantonnez & fortiffiez qu'ils ne furent oncques, ayans pour le moins vn tiers de ce Royaume en leur pouuoir tout en vn continent, en pays la pluspart montagneux & de tresdifficile, & où ils tiennent plus de trois cens villes ou places closes, outre les Chasteaux & Forteresses des Seigneurs & Gentilshommes de leur party: Dont il s'en peut nommer & distinguer en diuerses prouinces, comme sont Poitou, Xaintonge, Limosin, Quercy. Ageneuois, Gascongne, Foix, Cuminge, Rouargne, Languedoc, Daulphiné, Prouence plus de quatre vingts, lesquelles par leurs siettes ou par artiffices sont hors de batterie, ou si fortes que la moindre d'icelles attendre a l'effort d'vne armee aussi bien que pourroit faire saint Iean d'Angeli.

Ceste guerre ciuille est d'ailleurs si pernicieuse que tant plus le Roy y met, plus li y pert, soit d'hómes ou de cheuance: car comme il se voit les deffendeurs se deffendent en desesperées. Tellement qu'on ne les peut sortir d'vne place pour si chetifue qu'elle soit qu'a composition, les laissans retirer en vne autre, apres la perte d'infinis braues & vaillans hommes, & la totalle ruine du peuple, & des Prouinces ou les a mées seiournent & passent: où ne laissans du tout rien, sa Maiesté pert son droit, & en ce faisant elle se voit d'autre part desmembrer de ses forces par la reciproque perte de ses subiets, qui se deuroyent precieusement conseruer pour la manutention & deffense de sa couronne, contre les autres Rois & Princes ses voisins autheurs du diuorse des François.

De penser pouuoir bien reigler vne armée en guerre ciuille, il est du tout impossible a cause des diuersions, accidens iournaliers, & dispersions de ses forces suruenans d'heure à autre pour chose non excogitée: aussi que le soldat prefere la licence sans payement, à vne solde ordinaire. Se retirans communément (quant on la menacé de discipline) au party cõtraire, ou apres il combat en desesperé, de peur de tomber au pouuoir de ceux qu'il a offencez.

De sorte que tous conquerans en guerre ciuille permettans la licence, n'ont iamais faute d'hommes, & exploitent plus en vn iour par menées, pratiques, & intelligence, qu'on ne fait sur eux en vn an. Tellement que de ceste licence s'ensuit tout

desordre. Les œuures pies vont à mespris, l'Atheisme & les Libertins pullulent la iustice, le commerce, & le labeur cessent.

Qu'a apporté en ce Royaume ceste derniere émotion, que mal sur mal? Car au lieu de diminuer la force des Huguenots, elle la accrue & fomentée pour le moins de la moitié, à l'occasion de la meslange des affaires d'estat, auec ceux de la Religion. De façon qu'auiourdhuy il est plus difficile de les subiuguer qu'auparauant, & puis que ces corneurs & trompettes de guerre, considerent la l'arme à l'œil, le pauure peuple reduit en diuers lieux, à viure de racines, & la generalle peste & famine qui le surmonte de tous costez, auecque toute decadence & ruine des pauures artisans par faute de besongne dans les villes.

Pour abreger: que ces seditieux (qui n'ont la veue plus longue que le nez, & qui sans cesse escriuent ou preschent publiquement mil iniures & inuectiues contre le Roy, & son bon conseil, pour ce qu'on voit bien qu'ils aspirent à la paix, & la desirent, ou qui veulent blasmer les Ecclesiastiques & Catholiques, retenus volontairement & viuans vnanimement auec les Huguenots, & qui ne taschoyent d'ailleurs, que par tous artifices & moyēs possibles, d'allumer le feu, au lieu d'aider à l'esteindre, animans de plus en plus les Princes & les grands, les vns contre les autres) se representent qu'il y a auiourd'huy en ce Royaume, de part ou d'autre, plus de douze cens compagnies, de gens de pied, & deux cens cinquante de gens de cheual,

tant des ordonnances, cheuaux legers, que harquebuziers à cheual, outre les estrangers entretenus de part ou d'autre, à la foulle & sur charge du peuple, tant en la campagne, que dãs les garnisons, & que tant que la guerre durera, il est impossible de faire autrement. Tellement qu'il faut tirer tous les mois de la bourse du Roy, ou de la contribution, forcée de ses pauures subiets, pour l'entretenement desdites forces, plus d'vn million d'or: sans les degats & excez, qui surpassent cela. Qui reuient à plus de douze millions d'or l'année, & toutesfois ils se persuadent, qu'auec douze cens mille escus octroyez par le clergé, pour la poursuitte de ceste guerre, que le Roy en pourra venir à bout, bien que ces douze cens mille escus en fin de conte, se trouueront reduits aux deux tiers, pour les non valloirs, à cause des lieux occupez, ou ceux qui y commandent, ne faudront de prendre leur portion de c'est octroy, ou d'empescher les Ecclesiastiques estant parmy eux d'y contribuer.

S'ils se persuadent quelque grand secours du Pape, & des Princes Chrestiens, Catholiques, ils se trompent pour diuerses raisons, singulierement pour ce qu'en ceste querelle, toute la Chrestienté se voit my-partie, De sorte que la petite force des Allemans Catholiques, sera tousiours opposée, & contrepesée, par la quatriesme partie des autres Allemans protestãs, interesses en ce fait. Le reste de leurs puissances ne seront espargnez, au secours de leurs confederés. Les forces du Roy d'Espaigne seront tousiours opposées, & retenues par les An-

glois, & Escossois, & par la deffiance continuelle, ou il est d'vne reuolte en Portugal, & en ses estats d'Italie, ou de la voisuiance du Turc, & des Affricains. Ioint que la pluspart de ses subiets d'Espaigne, sont Mores ou Marans, qui ne se soucient nullement de combattre pour la Religion Chrestienne, & puis il est à comparer à vn riche mal aisé. Car encores qu'il soit grand Terrien: il a ses estats separés, loing les vns des autres. Pour la garde & deffence desquels il luy conuient ordinairement soudoyer, plus de cent cinquante mil hommes, tant en Espagne, Portugal, Affrique, és Essoires, aux Canaries, à Madere, à Maiorque, Minorque, Sardaigne, Sicille, Naples, Millan, en la Toscane, en la Bourgongne, & en pays bas, & puis enuiron cent cinquante galleres. Ce qu'estant distrait de ses finances, le reste est si court qu'il a assez à faire d'en entretenir sa maison, & ses pensionnaires qui ne sont en petit nombre. L'on sçait bien que les Indes ne luy apportent pas tant de commoditez la moitié qu'elles souloyent, & qu'il en aura encores moins à l'aduenir, à cause de la visite de l'Admiral Drak Anglois, qui sçait maintenant le chemin par ou y aller, & en reuenir. Et s'il a fourny quelques deniers à la ligue Catholique, ou qu'il leur ait promis quelque chose d'auantage, il se faut asseurer que ce n'est, ny pour affection qu'il ait à sa Religion, ny pour bien qu'il vueille aux françois Catholiques. Mais seulement pour l'enuie qu'il a d'aider à ruiner la maison de France, & de Bourbon, de laquelle il preuoist vn de ces matins vne

grand foulle sur ses estats, pour la pretention iuste du Royaume de Nauarre, & de celuy de Portugal qu'iniustement il occupe cóme vsurpateur. Neantmoins sans nul doute, toute sa fourniture & contribution, se trouuera peu de chose & accompagnée de plus de paroles que d'effet. Attendant que la cótrebande des François soit bien formée, pour puis apres les laisser entre-creuer les yeux, & tasche à s'establir le mieux qu'il pourra sur sa vieillesse, & de laisser à son fils qui est ieune, tous moyens possibles de se deffendre apres luy, des troubles qu'apparemmét commencent à succomber en ses estats, pour la Religion, & pour les subsides excessifs, qu'il leue sur ses subiets.

Quant au Pape l'on sçait bien, que son predecesseur à esté si bon mesnager, qu'il à plus songé a aggrandir son fils, & à luy faire faire beau ieu & belle despence, que de remplir le tresor de l'Eglise. De sorte que cestuy-cy, ny à trouué que le nid. Que il faut auant toute œuure fournir de quelques oyseaux, pour subuenir a quelques necessitez domestiques & voisines, plustost que songer aux choses loingtaines. Aussi est il pauure & suiuant la louable coustume des Papes, il faut qu'il enrichisse les siens, & recompense particulierémét ceux ausquels il est obligé de son election. Ainsi ne se peut il gueres esperer de secours de luy, qu'en parchemin. Ioint que le Conté d'Auignon, & les places fortes d'Italie, auec l'entretenement & solde ordinaire de ses gardes, & les estats & pensions de ses Nóces, de tous costez ne luy coustent gueres moins,

de huit cens mille escus, par an tellement que le reste de son reuenu est peu de chose.

Quant au Duc de Toscane, il voudroit que les Fräçois, & Espagnols, fussët si bas de poil & de forces, qu'il peut retirer ses forteresses que l'Espagnol luy garde, & se faire voye à la Royauté d'Italie.

Quant aux Veniciens, ils ne se meslent que de bien garder & accroistre leur estat, & sont si sages qu'ils ne mettent, ny souffrent mettre, la Religion en dispute, ny qu'aucun soit inquieté, ny recherché de la conscience, pourueu qu'il ne soit seditieux ny scandaleux.

Quant au Duc de Ferrare, la ialousie qu'il a de ses puissans voisins, le fait tenir bride en main & conseruer ses tresors, pour leur faire teste au besoing. Aussi est il Prince si aduisé, que mal aiséméẽt s'embarquera il en chose qui puisse apporter dissipation en la couronne de France. De laquelle la protection, & conseruation de son petit estat despend.

Quant aux Geneuois, leurs diuisions domestiques & intestiues sont telles qu'ils ont assez à faire a se contregarder, & neantmoins diuertir que l'Espagnol ne leur mette le pied sur la gorge.

Quant au Duc de Mantouë, & celuy d'Vrbin, il sont Princes si Prudens, qu'ils songent plustost auec leur peu de reuenu, de se conseruer que d'entreprendre rien, pour vns, ny pour autres. Mesmes celuy de Mantouë, à beaucoup d'affaires sur ses bras. Et le Duc de Sauoye si voisin, auec sa pretention sur le Montferrat, que cela est suffisant pour

le tenit en office.

Pour le regard du Duc de Sauoye, encores qu'il soit gendre du Roy d'Espaigne, grand Prince & grand terrien, il a tant de voisins qui luy peuuent nuire, & entamer ce qu'il a de paisible qu'il est a croire, quoy qu'on die, ou que l'on pense de luy, qu'il ne sera si mal conseillé, de lancer ses puissances à aucun effet ouuertemét, & qu'il ne voye plustost son aduantage, sur le succombement de quelque party. Car s'il se mesle de nuire à ceux de la Religion pretendue, il a pres de luy les Suisses protectans, qui ne le souffriront nullemét. Les Prouenceaux & Daulphinois, auec ses propre subiets des vallées d'Angroigne, qui peuuent dans vingt quatre heures, luy faire telle playe, dans le piedmont, qu'il ne la sçauroit guerir de dix ans. Mais selon le iugement de ceux qui sçauent quel conseil il a, & côme il se comporte auec les Daulphinois & Prouenceaux, il ne fant attendre de luy en ceste querelle, qu'vne apparence sans effet, pour payer d'ostentation, l'affection du Pape, & du Roy d'Espaigne son beau pere. Aussi est-ce la sagesse principalle, qui se peut remarquer en vn Prince, de sçauoir bien patienter, dissimuler & garder plustost le certain, que courre hazardeusement à l'incertain.

Or pour retourner doncques sur le discours de la guerre ciuille, il se faut resoudre qu'il y a tant d'incertitude en ceux qui la menent, & conduisent, qu'elle est subiette a tant de diuers accidens, & qu'elle engendre tant d'afflictions, & calamités, sans respect d'aage, de qualité, ny de sexe qu'il faut

par

par necessité luy opposer son contraire, que c'est la paix, plaine de biens & commoditez & de tous benefices, au lieu de toutes ces dissolutions.

Qu'il soit ainsi par la Paix, le clergé sera reintegré en villes, & lieux d'où il est chassé, auec restitution de ses biens & facultez, & en toute liberté sur l'administration des choses diuines, ce qu'il ne peut esperer par la force des hommes.

La Noblesse & autres subiets du Roy, alienés de l'ordre Regal, par l'iniure du temps, pour entrer en lignes & partialitez, congnoistront auec l'assistance de la Paix, que c'est leur totale ruine & cōfusion, & tous vnanimemens, s'ils sont sages, considereront qu'ils sont François naturels, deffenseurs de ceste couronne. Et que tous pretextes partiaux, quels qu'ils puissent estre contre l'ordre du Prince, & de l'estat couuent l'entiere subuersion d'iceluy, cōsequemmēt la leur, & de tous bons ordres. Mais que les differens quant au fait de la Religion, se doiuent vuider auecq' cognoissance de cause, & sans effusion de sang, comme de tout temps il en a esté vsé sur autant, & plus praignans chismes, que ceux qui ont cours à present : & quant à tous debats pour l'estat, ils doiuent laisser viure le Roy paisiblemēt, sans luy bourreller l'esprit sur les choses futures, ny le vouloir despouiller auant que de se coucher attendant ce que la ieunesse auec la grace de Dieu, nous pourra donner de posterité. Et quand bien Dieu nous oublieroit de tant, que de nous en priuer sans posterité: C'est pure folie que

de mettre sa succession en doubte,ny compromis. Car par les loix de la couronne,l'on sçait à qui elle doit appartenir legitimement. Aussi que c'est Dieu qui affermist ou transporte les Royaumes:qui fait ou desfait les Rois:qui les dõne bons ou mauuais: & qui tient leur cœur en sa main.De façon que si la succession de ceste couronne vient à tomber és mains de quelqu'vn qui soit errant: Dieu est assez fort pour luy faire cognoistre la verité, ou le renuerser, s'il est pertinax contre icelle, sans qu'il soit de besoing,que autre que luy s'en mesle,ce pendãt sur tel subiet, il n'est conuenable aux subiets de ceste couronne de la desmembrer. Ains la conseruer pour celuy à qui il plaira a Dieu, par legitime succession la commettre en administratiõ,laquelle n'est si absolue à nos Rois,qu'ils ne soyẽt restraints à toutes choses raisonnables,par l'aduis & deliberation des estats de la couronne,Pairs, & officiers d'icelle,lesquels necessité aduenant, ne seront, ny pourront estre refusans dy apporter, ce qu'ils deuront pour le bien & vtilité publique.

En opposite,de ce que la guerre ciuille,par la licence qui l'accompagne,engendre tout mespris de la pieté,auecques l'Atheisme:la Paix accompagnée de iustice,imprime au cœur des hommes, la crainte de Dieu & du Magistrat,les retenans si bien en office, qu'ils n'osent se dispenser au preiudice des loix diuines &humaines.Ainsi se peut asseurer que la Paix est l'extermination de toute heresie,& de desordre,& quelque Religion qu'on puisse inuen-

ter,la vraye &pure ſera touſiours cognue & fleuriſſante, ſans que pour la maintenir & accroiſtre il y conuienne autre choſe, que le deuoir ſpirituel. Duquel les paſteurs vſans purement,toutes ſectes heretiques,ſe rëuerſeront d'elles meſmes. Ny ayāt ſi deſpourueu de ſens, qui ne cognoiſſe bien que tant de diuerſes ſectes courans en la Chreſtienté, ne ſoyent ſubiettes,ou les vnes,ou les autres à extermination. Car en fin,il faudra eſtre tout Catholique,ou tout Caluiniſte,ou tout Zuingliſte Lutherien, Vrieleuiſte,Adiaphoriſte, Vbiquitaire, Brocardiſte,Annabaptiſte,Prophete,Celeſte adamite, Nicolaite,ou Tomitaire,& que par la determination d'vn ſaint & libre Concile, ou le ſaint Eſprit preſide,comme docteur de l'Egliſe,la vraye & pure doctrine ſoit cognue & receue.

Par la Paix,le Roy deſchargera ſon eſprit,de tāt de trauaux,& combuſtions, qui le font vieillir & empeſchent d'auoir poſterité,il ioüira paiſiblemēt & allaigrement de ſon Royaume,il recouurera ſes villes ſans vſer de force,& rentrera en plaine ioüiſſance de ſes receptes generales,en partie occupées, & en partie reduites à non valloirs,accuſé de la foulle & ruine du peuple.

Par la Paix,toutes ligues,vnions,& confederations ſeront anneanties, le Royaume remis en la ſplendeur & formidabilité, à la terreur & confuſion de ſes voiſins,& nul ne ſe pourra cy apres auctoriſer,en façon que ce ſoit, que ſous l'auctorité & commandement de ſa Maieſté.

Par la Paix, la iustice sera réauctorisée, & par l'administration d'icelle, le Roy sera craint & mieux obey auec la seule verge d'vn Sergent, qu'auec la force d'vne armée, & ses pauures suiets soulagez des troubles qui les oppressent. Les Marchād trafiqueront, les laboureurs demeureront libres en leurs campagnes, sans doute d'estre plus vollez, ny saccagez, & generallement tous arts liberaux & mecaniques, se releueront & mettront en lumiere plus que iamais.

Par la Paix, le Roy pourra par ses edicts & ordonnances, sans attendre la longueur de l'assemblée d'vn Concile, qui sera pleine de difficultez, restablir tous bons ordres en son Royaume, principalement prouuoir à la reformation & reiglement du clergé. Tant sur la suffisance & capacité requise en eux, que sur la pluralité des benefices, sur leurs residence, & administration, sur les abus des Custodinos, des gradus nommez, & simples, & des vniuersitez qui les nomment, sur les mandats, preuentions Papales, deuoluts, sur les Pompes, auarice, aumosnes, sur les escolles & erudition des enfans, sur les lecteures des Theologaux, dās les chappes, sur les symonies, auiourdhuy publiques & vulgaires en ce Royaume, & autres poincts, requerans correction en tous ordres Ecclesiastiques, desquels s'est fait ouuerture en la bergerie, a ceux qui s'y sont introduits, & qui ont descouuert tant d'abus, par l'annatomie d'iceux. Que du moindre iusques au plus grand, chacun ne cesse de crier apres ceste

reformation & reiglement, (bien que la pluſpart du clergé n'en vueille ouyr parler) eſtimans toutes gens de bien, que c'eſt ſa ſinguliere voye, que on peut prendre pour remettre la vertu auec la crainte de Dieu, & les ſaintes lettres en vigueur. Voire par ce ſeul moyen, l'on poutra (moyennant la bonne vie & exemple des Eccleſiaſtiques) ſe reunir ſans beaucoup de difficulté. C'eſt partant le ſeul moyẽ d'appaiſer l'ire de Dieu, & de remettre les deuoyez contre la doctrine, & la Paix: & non les armes, deſquelles il ne ſe peut eſperer aucun auancement de ſa gloire. Et toutes les circonſtances de la guerre ciuille en ſomme, ſont ſi perilleuſes & tant à craindre, quelles doiuent eſguillonner l'eſprit de ſa Maieſté de recherche tous moyens poſſibles de pacifier ſon Royaume, preuenant ce que l'inſolence des armes, pat vne victoire ou autrement, peut accidentallement couuer de pernicieux au cœur des hommes à ſon preiudice. Car il ny a rien de ſi chatouilleux que l'ambition, qui auec la force, ſe donne carriere ſans arreſt: choſe qu'à toute heure ſa Maieſté, s'il luy plaiſt, doit bien conſiderer, meſmes que ce commencement d'orage, n'eſt du tout rien, au regard de ce qui ſe verra, ſi les eſtrangers entrẽt en ce Royaume, parce qu'alors, ſans doute, mille deſſeings inopinez, ſe deſcouuriront, & executeront, & ne s'entendra de tous coſtez que ſurpriſes de places, & des exploicts ſi eſtranges, qu'il ſera du tout impoſſible d'y remedier, par Paix ou autrement. Car chacun ſe fondera ſur la loy de (qui te-

net,teneat: possessio valet.)

Si la reformation du clergé est necessaire : celle de la iustice,& ces finances l'est encores plus. Mais n'estant à propos d'en parler plus auant pour ceste heure,il faut retourner chercher la Paix, pour ce que necessairement il conuient qu'elle precedde, & ouure chemin à tout autre bon effet.

Sa maiesté doncques,s'il luy plaist,doit imaginer tous expedienpossibles de la faire promptement, auant que les estrangers entrent en son Royaume,& qu'ils donnent a nouueau fait, nouuel aduis,se resoluant,apres qu'elle sera faicte, de bien chastier ceux qui la troubleront & y contreuiendront comme il luy sera facille, d'autant qu'il ne leur restera force publique,excuse, ny pretexte vallable, au preiudice d'vn tel bien publicq , tant desiré vniuersellemẽt de ses subiets. Que sans doute oublians,au moyen d'iceluy,le mal de la guerre, ils feront par leurs prieres & benedictions,regner heureusement & longuement sa maiesté: Estant la voix du peuple, celle de Dieu,& diront auec Dauid (Benedictus Deus qui dedit hanc voluntatem in cor Regis.) Auec ce,se banderont de telle furie contre tous y repugnans,que la terre leur deffaudra soubs les pieds.

Pour y paruenir,les moyens,& expediens en seront ouuerts,& facilitez à sa maiesté secretement, & quand il luy plaira, à son contentement, honneur,& reputation: & des Princes & Seigneurs qui y ont le plus d'interest apres luy,ce qui se fera par

vne autre voye que en ce diſcours. Priant Dieu cepēdant qu'il ſoit agreable à ſa maieſté, & qu'il puiſſe rendre l'autheur d'iceluy ſi heureux, que ſur la conſideration des choſes y contenues, la gloire de Dieu, & la Paix ſoit de tant plus deſirée & auancée par ſa maieſté, la Royne ſa mere, & Meſſeigneurs de ſon Conſeil.

FIN.